



Signataires : Julien Nicolet-dit-Félix, Philippe de Rougemont, Léo Peterschmitt, Angèle-Marie Habiyakare, Laura Mach, Céline Bartolomucci, Nicole Valiquier Grecuccio, Lara Atassi, Jean-Charles Rielle, Pierre Eckert, Grégoire Carasso, Caroline Marti, Marjorie de Chastonay, Emilie Fernandez

Date de dépôt : 15 septembre 2023

Proposition de motion **pour la restauration d'une formation continue accessible à tous les enseignants**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la loi sur la formation continue des adultes (C 2 08), en particulier son art. 1 qui postule que la formation des adultes est encouragée par l'Etat dans tous les domaines d'activités ;
- la loi fédérale sur la formation continue (419.1), en particulier son art. 4 lettre b qui postule que l'Etat vise à créer des conditions permettant à chacun de suivre des formations continues ;
- la richesse et l'excellente qualité de l'offre de formation continue proposée par le DIP (formations « catalogue ») jusqu'en 2016 ;
- l'arbitrage budgétaire effectué en 2016 qui a conduit à l'interdiction – sauf exception – de prévoir des formations continues « catalogue » sur temps scolaire ;
- la diminution importante en quantité, en qualité et en durée de l'offre de formation continue qui s'en est suivie ;
- le besoin de formation continue pour que les enseignants se mettent à niveau sur l'éducation au développement durable, enjeu majeur de la législature qui n'était pas présent dans le curriculum de formation initiale d'une partie importante des enseignants actuels ;

- la diminution inquiétante de la participation du corps enseignant aux offres de formation continue qui s'en est suivie ;
- la faiblesse des montants économisés du fait de cette décision ;
- le fait que la moitié du corps enseignant – et presque deux tiers des femmes – travaille à temps partiel et ne peut, pour des raisons familiales, consacrer des mercredis après-midi ou des samedis matin à la formation continue ;
- le fait que les spécialistes pressentis pour donner les séminaires de formation continue n'ont généralement pas un agenda suffisamment souple pour satisfaire aux exigences d'organisation imposées par le DIP,

invite le Conseil d'Etat

- à produire un rapport monitorant l'évolution de la formation continue « catalogue » (nombre de cours proposés, nombre de cours annulés, fréquentation...) au cours de la dernière décennie ;
- à réinstaurer la possibilité d'organiser des formations continues « catalogue » sur temps scolaire ;
- à définir les conditions, en particulier le nombre maximal de périodes d'enseignement à remplacer, dans lesquelles les enseignantes et les enseignants peuvent s'inscrire aux séminaires de formation continue ;
- à produire des rapports réguliers sur l'évolution de la quantité et de la qualité des séminaires de formation continue inscrits au catalogue du DIP.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En pleine crise budgétaire, au cours de l'hiver 2015-16, le DIP a conditionné le respect des effectifs maximum dans les classes de l'ESII à la suppression de l'organisation de séminaires de formation continue (dits « formation catalogue ») sur temps scolaire. Le temps scolaire correspond aux heures où les des cours sont organisés et ne correspond pas au « temps d'enseignement » de chaque enseignant qui ménage des plages de travail hors classe plus ou moins importantes dans son horaire hebdomadaire.

Cette décision a eu pour effet rapide de voir le nombre de séminaires proposés décroître, puisque les plages disponibles se retraignaient au mercredi après-midi, au samedi et, dans quelques cas, aux soirées. Il est à relever que bon nombre de séminaires n'ont pu être organisés du fait de l'indisponibilité du spécialiste pressenti à des horaires aussi restreints. Au-delà des contraintes horaires des formateurs, il faut savoir que, dans plusieurs domaines, les responsables de la formation continue profitaient du passage de personnalités éminentes de leur discipline à Genève pour leur proposer de présenter un séminaire pour les enseignants secondaires. C'est ainsi que, entre 2005 et 2015, on a vu Nicolas Offenstadt, Michel Lussault, Eric Laurent, Philippe Rekacewicz ou Patrick Geary consacrer une demi-journée (ou plus) aux enseignants genevois. De plus, les séminaires nécessitant une journée sur le terrain ont également presque disparu de la formation catalogue.

Par ailleurs, le corps enseignant est le personnel de l'Etat qui travaille le plus à temps partiel¹, le plus souvent pour des raisons familiales ou du fait d'autres occupations professionnelles. De ce fait, on comprend aisément que la participation à des séminaires organisés hors temps scolaire peut s'avérer particulièrement problématique, ce qui explique la chute des inscriptions subséquente à la décision du DIP.

Du fait de ces deux phénomènes, la formation continue proposée au corps enseignant n'est plus que l'ombre d'elle-même. Si les effets de ce désastre ne sont pas immédiatement perceptibles, car d'autres moyens existent de maintenir son niveau de formation, l'éloignement progressif des enseignants du monde universitaire peut avoir des conséquences néfastes sur le long terme, tant pour les enseignants eux-mêmes que pour leurs élèves.

¹ 50,0% des enseignants travaillent à temps partiel soit 55,8% des femmes et 38,6% des hommes (Bilan social 2022 : <https://www.ge.ch/document/31421/annexe/5>).

En effet, il est capital que les élèves comme le corps enseignant bénéficient des dernières avancées de la recherche en didactique, en éducation, en docimologie et dans les disciplines académiques enseignées. Il est par ailleurs fondamental pour les enseignants de disposer de plages d'échange avec leurs collègues d'autres établissements et d'une prise de recul sur leur pratique professionnelle.

L'Etat encourage par différents dispositifs les employeurs de l'économie privée à faciliter et financer la formation continue des employés. En tant qu'employeur, il a le devoir de s'engager pour la formation continue de son personnel. Dans ce sens, les sommes consacrées aux remplacements des heures d'enseignement manquées pour cause de formation continue semblent dérisoires face à l'intérêt pour les élèves de côtoyer des enseignants au fait des dernières évolutions académiques et didactiques.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de faire bon accueil à ce texte.